

**Vous travaillez pour les services d'autobus publics et spéciaux et entreprises d'autocars (CP 140.01.1, 140.01.2, 140.01.3)?
Vous avez donc droit à une prime syndicale !**

Période de référence/affiliation:

- 01/01/2016 – 31/12/2016

Conditions:

- Etre en service depuis le 30 juin 2016.
- Avoir au moins un an d'affiliation syndicale

Montant :

- Temps plein : € 135
- Temps partiel : € 67,50

Attestations:

- Le fonds social délivrera votre attestation

Que doit figurer sur l'attestation?

- Votre numéro d'affiliation CGSLB
- Votre numéro de comte
- Cachet de la zone

Paiement :

Le paiement sera effectué à partir du **06/03/2017**.

**Votre Liberté
Votre Voix**

